Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212202683-20260605-DELEGSENAT26-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
Membres en exercice : 15
Membres ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation 26/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUCA

SEANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la mairie de Ruca, sous la présidence de Monsieur Dominique PERCHE, Maire.
Etaient présents : Dominique PERCHE. Claude LAYEC. Louis-Claude GICQUEL. Mathieu FAVREL. Pierrick CARFANTAN. Véronique LE BIDEAU. Lydia GIRARD. Cécile RUELLAN. Karine CHANTOISEL. Rodolphe GROUAZEL. Céline LEGENDRE. Pascal HINGANT. Denis HAMON. Julie BERTHELOT. Vanessa DARCOURT.
Avait(ent) donné(s) pouvoir :
A été nommé(e) secrétaire de séance :

OBJET : ELECTIONS SENATORIALES 2026 : ELECTIONS DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus trois délégué(es) et trois suppléants.

a) Composition du bureau électoral
M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :
- Monsieur Claude LAYEC
- Madame Lydia GIRARD
- Madame Julie BERTHELOT
- Monsieur Mathieu FAVREL

La présidence du bureau est assurée par le maire.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212202683-20260605-DELEGSENAT26-DE

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 15

c) Élection des délégués :

Ont obtenu :

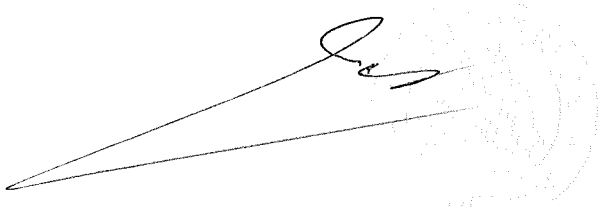
- M. Claude LAYEC	15	voix - ELU
- Mme Lydia GIRAD	15	voix - ELUE
- M. Dominique PERCHE	15	voix - ELU

d) Élection des suppléants

- M. Pierrick CARFANTAN	15	voix - ELU
- M. Pascal HINGANT	15	voix - ELU
- Mme Céline LEGENDRE	15	voix - ELUE

La présente délibération a été adoptée A L'UNANIMITE des membres présents et représentés.

FAIT A RUCA LES AN, MOIS ET JOUR SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



RENDU EXECUTOIRE
Transmis à la Préfecture
Des Côtes-d'Armor à SAINT-BRIEUC le 05 juin 2026.